

Psychologue du travail

-

Médecin du travail

Intervenant Qualification

Comment travailler ensemble ?

Réflexion des internes



Reliance et Travail

30 Septembre 2016

Contexte

▶ Démographie médicale

- Déficit global
- Sinistralité particulière de la spécialité (attractivité)

▶ Evolutions légales de la santé au travail

- Directive cadre européenne
- Souffle de réforme

▶ Réforme du troisième cycle des études médicales

De l'homme orchestre au chef d'orchestre ?



Opportunité ou risque ?

- ▶ Universitaires : *(extraits de cours)*



**Pour les futurs médecins du travail,
la période actuelle est une formidable source
d'opportunités :**

- évoluer dans un environnement riche (pluridisciplinarité) ;
- avoir des évolutions de poste (animation groupes projets, management) ;
- un marché du travail favorable (mobilité, rémunération) ;

- ▶ Pairs : « une mort annoncée » ?

- des atouts vis-à-vis des « anciens » ;

Être médecin du travail aujourd'hui ?

Une définition législative ...

- *Le médecin du travail est le conseiller de l'employeur, des travailleurs, des représentants du personnel et des services sociaux, notamment sur :*
 - 1° *L'amélioration des conditions de vie et de travail dans l'entreprise ;*
 - 2° *L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la santé physique et mentale, notamment en vue de préserver le maintien dans l'emploi des salariés ;*
 - 3° *La protection des travailleurs contre l'ensemble des nuisances, et notamment contre les risques d'accidents du travail ou d'exposition à des agents chimiques dangereux ;*

*

.. qui ne répond pas à la crise
identitaire !

► Sur fond de **mission impossible** (« Eviter toute altération ... »)

Des étudiants et médecins en quête de sens

Les règles de métier : Le secret professionnel

- ▶ Pas de médecine sans confiance, pas de confiance sans confiance, pas de confiance sans secret.
- ▶ *Venu à la connaissance du médecin dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire non seulement ce qui lui a été confié, mais aussi ce qu'il a vu, entendu ou compris*
- ▶ loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 :
 - ▶ Peut échanger avec plusieurs professionnels identifiés (dont psycho)
 - ▶ Informations strictement nécessaire à la coordination ou à la prévention

Les règles de métier : La clinique du travail

- ▶ Colloque singulier avec le salarié lors des différentes consultations
- ▶ Prendre le temps de l'écoute individuelle
- ▶ Relié les problématiques individuelles au travail et proposer la mise en place d'actions collectives
- ▶ Pas de psychologisation des problèmes de travail
- ▶ Prévenir la dégradation de la santé en SOIGNANT LE TRAVAIL

Des formations diverses

- ▶ Psychologue du travail
 - ▶ Psychologue clinicien ?
 - ▶ DRH ?
 - ▶ Lien santé travail ?
- ▶ Médecin du travail
 - ▶ Psychopathologie ?
 - ▶ Quel prise en charge du RPS ?

Redéfinir les champs de compétence du médecin du travail

Réforme du 3ème cycle et maquette nationale d'enseignement

1) Intégrer les compétences d'animateur

Compétences	Type de compétence	Thème	Phase
32 - Savoir travailler en équipe	Savoir-faire et savoir être	Management	Intermédiaire ou Autonomie
33 - Savoir manager une équipe	Savoir-faire et savoir être	Management	Intermédiaire et Autonomie
34 - Savoir organiser l'équipe pluridisciplinaire et attribuer un rôle précis à chacun	Savoir-faire et savoir être	Management	Intermédiaire et Autonomie
35 - Savoir gérer les conflits	Savoir-faire et savoir être	Management	Intermédiaire et Autonomie

3) Définir les limites dans les compétences transversales (ergonomie, toxicologie, etc...)

- Légitimité et pertinence
- Frontières professionnelles

Construire la coopération

- ▶ Médecin anime et coordonne l'équipe pluri disciplinaire
 - ▶ Connaissance des difficultés des salariés par les consultations
 - ▶ Décide avec son équipe de l'intervention à mener
 - ▶ Suivi sur le long terme du bénéfice de l'action
 - ▶ Le médecin est responsable des actions menés.
- ▶ Coopération
 - ▶ Rendre le travail visible pour partager des règles de métier commune
 - ▶ Mise en place d'espace de délibération

Conclusion

- ▶ Coopérer ensemble pour éviter l'altération de la santé par le travail
- ▶ Spécialiste du lien santé travail
 - ▶ Une prise en charge du collectif en agissant sur l'organisation du travail pour un bénéfice sur la santé de l'individu

Merci de votre attention

Quand travailler ensemble ?

- ▶ Plusieurs manières d'aborder les RPS
 - ▶ Souffrance au travail et psychodynamique du travail => Enquêtes collectives
 - ▶ Diagnostic RPS
 - ▶ Rencontres individuelle
 - ▶ Aide DU
 - ▶ FE